



Aide pour une succession familiale

Par **Zibeline**, le **14/02/2013** à **17:50**

Bonjour,

Mon époux et moi avons 70 ans, sommes propriétaire et avons une épargne. Nous avons 3 enfants. Un de nos enfants a des problèmes psychologiques, il fait des achats compulsifs. Lors de notre disparition, nous avons peur que cet enfant dépenses sa part à tort et à travers. Y a t'il un moyen afin qu'il puisse toucher sa part en forme de rente mensuelle? cela nous rassurerait. Merci

Par **amajuris**, le **14/02/2013** à **20:10**

bjr,

il existe un système de protection des majeurs avec plusieurs degrés, sauvegarde de justice, curatelle et tutelle.

si votre fils est protégé par une de ces mesures, une personne de la famille pourrait être désigné pour gérer ses biens.

cdt

Par **Zibeline**, le **15/02/2013** à **09:10**

Merci, mais êtes vous sûr qu'il n'y ait pas d'autre moyen?